

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

Le partage de la route en milieu urbain est l'enjeu qui pose le plus grand défi autant aux usagers qu'aux policiers du SPVM qui doivent intervenir quotidiennement. Soulignons que les piétons, cyclistes et conducteurs se partagent la responsabilité des causes de collisions avec décès et blessés graves.

La distraction du conducteur est la première cause de collisions, qu'elle soit attribuable à un objet ou une situation qui attirent l'attention, à une conversation au cellulaire ou encore au conducteur occupé à autre chose qu'à la conduite. De son côté, le piéton qui traverse entre deux intersections sans s'assurer qu'il peut le faire sans danger ou qui ne respecte pas la signalisation lorsqu'il traverse la chaussée menace sa propre sécurité. Dans 61 % des cas où un piéton est décédé, ce dernier avait fait une action contraire au Code de la sécurité routière. De plus, 50 % des collisions avec décès et blessés graves qui impliquent un cycliste sont imputable au cycliste, l'autre 50 % à l'automobiliste. Ces résultats justifient l'intensification des actions posées par le SPVM pour changer les comportements des usagers afin qu'ils respectent la réglementation.



7 principales causes de collisions à Montréal

Principales causes identifiées par les policiers	%	Rang
Inattention, distraction	31 %	1
Ne pas avoir cédé le passage	15 %	2
Passage au feu rouge	10 %	3
Négligence du piéton	5 %	4
Vitesse	4 %	5
Suivre de trop près	4 %	6
Facultés affaiblies	3 %	7
Total des 7 principales causes	72 %	

Les résultats du bilan routier de l'année 2010 confirment la tendance des dernières années. Ainsi, la situation s'est stabilisée depuis 2008 après une baisse importante du nombre de victimes de la route depuis la mise en place du plan d'action et l'ajout de 133 policiers dédiés à la sécurité routière en 2006.

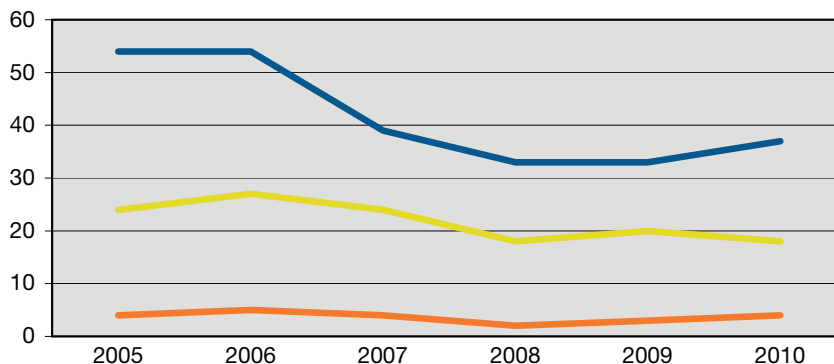
En 2010, le nombre total de collisions a diminué de 4,8 % comparativement à 2009. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse de 6,3 % des collisions matérielles. On dénombre deux décès de plus que l'année précédente soit 37 comparativement à 35 en 2009.

Ce qui préoccupe davantage le SPVM est l'augmentation du nombre de collisions avec blessés graves qui est passé de 221 en 2009 à 270 en 2010. Malgré la diminution du nombre (20 à 18) de piétons tués sur les routes, nous sommes aussi préoccupés par le nombre de piétons âgés de plus de 60 ans puisqu'ils représentent 66% des victimes. Quant aux cyclistes, quatre d'entre eux ont été frappés mortellement comparativement à trois l'année précédente.

En 2010, quatre cyclistes sont décédés sur l'île de Montréal, soit un de plus qu'en 2009. Toutefois, on note une diminution de 35 % des cyclistes ayant été blessés gravement lors d'une collision avec un véhicule routier.

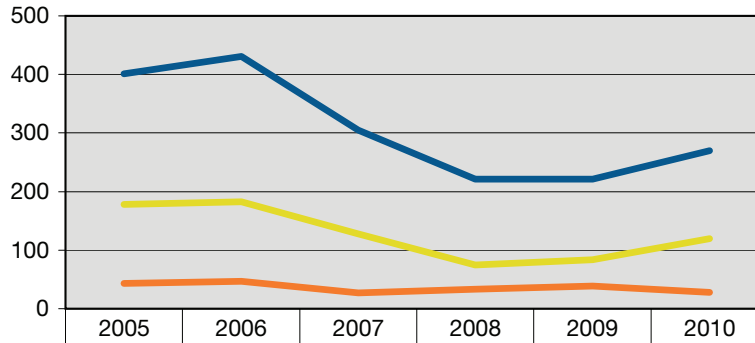


Collisions mortelles



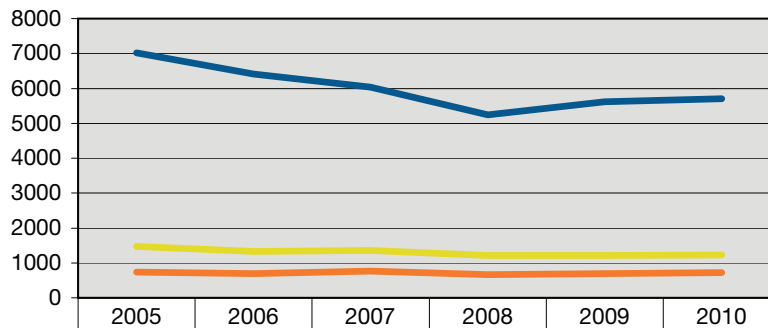
— Collisions mortelles (# décès)	54 (57)	54 (56)	39 (39)	33 (33)	33 (35)	37 (37)
— Décès de piétons	24	27	24	18	20	18
— Décès de cyclistes	4	5	4	2	3	4

Collisions avec blessés graves



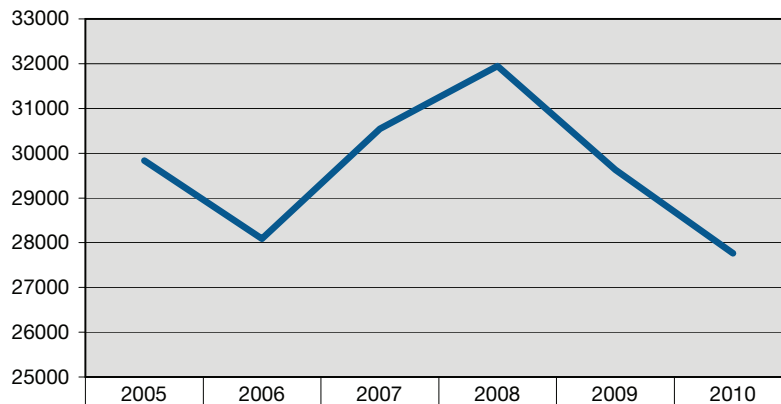
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collisions avec blessés graves	401	431	305	221	221	270
Piétons blessés gravement	178	183	128	78	85	125
Cyclistes blessés gravement	43	47	27	34	40	26

Collisions avec blessés légers



	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collisions avec blessés légers	7 015	6 416	6 030	5 246	5 618	5 711
Piétons blessés légèrement	1 470	1 326	1 363	1 284	1 252	1 263
Cyclistes blessés légèrement	741	698	769	663	693	711

Collisions matérielles



	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collisions matérielles	29 836	28 093	30 547	31 949	29 625	27 764



CONSTATS ÉMIS PAR LE SPVM

L'application du Code de la sécurité routière est un élément essentiel à la réalisation de l'objectif du SPVM d'améliorer le bilan routier et de réduire le nombre de victimes sur les routes montréalaises.

Globalement, le nombre de constats émis aux véhicules en mouvement est stable alors que ceux émis aux véhicules stationnés a subi une légère augmentation. Cette dernière augmentation est principalement attribuable aux modifications apportées au nombre de zones et de bornes de stationnement sur le territoire.

Constats d'infraction	2009	2010
Véhicule en mouvement	328 586	328 102
Stationnement	147 453	169 282
Vitesse	134 168	134 987
Total - policiers	610 207	632 371
Total - agent de stationnement	1 034 630	1 072 414
Total - SPVM	1 644 837	1 704 785

Constats d'infraction	2009	2010
Piétons	13 169	15 545
Cyclistes	3 690	4 899

Même si le nombre d'opérations de contrôle de la vitesse a légèrement diminué, le nombre total de constats émis est resté stable. Les infractions de vitesse représentent 22 % de l'ensemble des constats émis aux véhicules en mouvement.

Opération de contrôle de la vitesse	2009	2010
Opérations	8 300	7 608
Constats émis pour vitesse	134 168	134 987



PIÉTONS

Le SPVM a intensifié les activités de prévention et de contrôle après des piétons qui sont encore trop nombreux à être victimes d'accidents. Le SPVM est supporté par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le développement d'outils qui permettent de joindre cette clientèle.

Ainsi en 2010, les policiers ont tenu 346 opérations de sensibilisation au cours desquelles certains ont utilisé le jeu interactif Zéro accident qui permet aux policiers d'animer des rencontres avec des groupes de personnes âgées constituant le groupe de victimes le plus à risque.

Piétons	2009	2010
Opération de sensibilisation	343	346
Opération de contrôle	917	1043
Constats émis aux piétons	13 169	15 545
Constats émis aux automobilistes qui n'ont pas respecté les piétons	25 366	27 072



DOSSIERS TRAITÉS PAR LES ENQUÊTEURS EN COLLISIONS

En 2010, 213 enquêtes collisions ont été instituées, 132 d'entre elles ont nécessité la présence d'un expert en reconstitution de collision. 1 580 personnes ont été mises en accusation à la suite de l'analyse de 5747 dossiers.

FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION

L'un des objectifs des unités de circulation est de veiller à la fluidité de la circulation sur l'ensemble du territoire. Pour se faire, les équipes maintiennent une présence aux heures de pointe afin d'appliquer la réglementation sur les voies réservées.

En 2010, les policiers ont émis 14 990 constats pour ces types d'infraction. De plus, de nombreuses opérations ont été organisées lors des opérations Blitz du printemps et de l'automne sur les voies réservées de l'AMT.



PROJET PILOTE SUR LES CINÉMOMÈTRES PHOTOGRAPHIQUES ET LES CAMÉRAS AUX FEUX ROUGES

Les données recueillies lors du projet pilote démontrent que ces appareils agissent positivement sur les comportements des usagers de la route et peuvent devenir des outils complémentaires pour améliorer le bilan routier.

Le rapport gouvernemental en la matière est disponible sur le site : www.objectifsecurite.gouv.qc.ca

Une étude plus approfondie sur le déploiement des équipements, le mode de gouvernance et les adaptations opérationnelles et technologiques possibles devrait débiter au printemps 2011.